

LA SAVOIE

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

CHRONIQUE

Nouveaux Membres. — L'Académie de Savoie a élu : comme membre agrégé, M. François Miquet ; comme membres correspondants, MM. Charles Patrucco, professeur d'histoire à Pesaro, le viconte Clément de Maugny, Jean Cordey, de la Bibliothèque nationale de Paris, le baron Lucien d'Alexandry, le comte Léon Costa de Beauregard

Monuments historiques. — Beaucoup d'objets historiques et artistiques conservés dans nos églises de Savoie ont été classés par le service des Monuments historiques. En voici une liste, sans doute incomplète, mais qui n'est pas sans intérêt :

Haute-Savoie. — Dans l'église Saint-Maurice à Annecy, une cloche en bronze de 1561 ; dans l'église d'Annecy-le-Vieux, une inscription commémorative de la consécration d'un autel à Jupiter ; dans le cimetière de Chavanod et dans l'église de Lernay, des fragments d'inscription de l'époque gallo-romaine ; dans l'église de Sciez, deux cloches en bronze de 1662 ; dans l'église de Sion, un cippe funéraire de l'époque gallo-romaine ; dans l'église de Thyez, une cloche en bronze de 1473.

Savoie. — Aime. Dans l'église de l'Assomption, deux coffrets reliquaires en bois sculpté et doré du xvii^e siècle, une chasuble en velours de Gênes du xvii^e siècle, une croix processionnelle en argent repoussé du xviii^e siècle ; dans l'église Saint-Martin et dans la chapelle Saint-Sigismond, des inscriptions gallo-romaines. A Bozel, le rétable en bois sculpté et doré du xvii^e siècle de la chapelle de Notre-Dame-de-Tout-Pouvoir. A Landry, les ferrures des portes du clocher et de la tribune des orgues en fer forgé du xvi^e siècle,

un calvaire en bois polychromé et doré du xvi^e siècle, une chaire en bois sculpté du xviii^e siècle. Dans l'église de Macôt, le rétable du maître-autel, en bois sculpté et doré du xvii^e. Dans l'église Sainte-Marie de Moûtiers, un tableau de Berengier (1761) représentant l'*Adoration des Mages*. A Pralognan, une cloche en bronze, un rétable d'autel en bois sculpté et doré de 1745.

A travers les Livres et Revues. — La *Revue de l'Art chrétien* (Champion, éditeur) publie dans son n^o de mai-juin l'article annoncé de M. Conrad de MANDACH sur la peinture en Savoie au xv^e siècle, à propos d'une Cène du Musée de Chambéry (n^o 56). En 1866, M. le marquis César d'Onclieu de la Bâtie attirait l'attention des curieux d'art sur ce tableau qui, avant la Révolution, était dans le monastère de Sainte-Claire-en-ville dans la chapelle de la famille Bonivard ; sa notice fort intéressante, insérée dans les *Mémoires de l'Académie*, 2^e série, tom. IX, p. cxxxv, aurait pu aider l'auteur de cet article à compléter ses renseignements historiques sur l'origine du tableau. M. de Mandach fait surtout une étude minutieuse des traits caractéristiques de cette peinture comparés aux procédés des peintres flamands ou italiens de l'époque. Voici sa conclusion :

« Si nous examinons la *Cène* de près, nous y apercevons sans tarder des éléments qui semblent accuser l'influence d'un milieu autochtone. Tout d'abord, la composition y revêt un caractère moins solennel que dans le tableau de Bouts, où les disciples recueillis passent de la prière la plus fervente au doute et à l'indignation naissante, ces sentiments étant maintenus en sourdine. A Chambéry, le recueillement est moins grave, les mouvements de surprise sont plus impulsifs, les attitudes et les gestes ont quelque chose de prime-sautier dont on chercherait en vain l'équivalent dans la peinture de Louvain. Les types de Godefroy diffèrent également des visages de Bouts. Leur caractère osseux, leur chevelure en désordre, leur regard auquel le peintre cherche à donner de l'accent en mettant un peu naïvement l'iris en évidence, tout cela rappelle, sans les égaler par la force de l'expression, certaines figures du *Couronnement de la Vierge* exécuté par

Enguerrand Charenton..... L'intimité de cette *Cène*, dépourvue de tout apprêt, la familiarité des gestes s'alliant à la solennité de l'acte reflètent l'esprit français tel qu'il se manifeste dans certains milieux d'art provinciaux où la manière flamande a pénétré au xv^e siècle sans altérer le souffle du terroir. Les ouvrages d'Enguerrand Charenton, de Nicolas Froment, du Maître de Moulins affirment hautement la vitalité de ces ateliers français capables d'absorber des éléments étrangers sans rien perdre de leur sève nationale.

La *Cène* de Godefroy atteste l'existence en Savoie, à la fin du xv^e siècle, d'une école locale plus accessible aux influences flamandes qu'à celles d'Italie et se rattachant par ses tendances originales aux ateliers français des contrées avoisinantes. Bien que de qualité secondaire et en partie défigurée par des retouches malheureuses, elle ne manque pas de charme. Pour en apprécier les mérites, il faut toutefois prendre la peine de l'examiner de près et se placer sous l'angle de l'époque et du milieu qui l'ont vu naître.

Comme œuvre datée, signée, figurant des donateurs dont la personnalité a pu être identifiée, elle méritait d'autant plus d'être signalée qu'elle appartient à un âge où l'état-civil des peintures souvent les plus remarquables n'est pas toujours facile à établir. » Cette pénétrante étude méritera certainement à M. de Mandach la reconnaissance de tous les amateurs d'art de la Savoie.

— M. le Docteur Louis MORET vient de publier sous le titre *La Dame de Menjoud* une éloquente plaquette (39 p. — Extrait des *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire*, 2^e série, tome XXX). L'auteur y discute les légendes toujours vivaces à Saint-Pierre d'Albigny sur l'origine du château de Menjoud et sur le séjour qui fit au xvii^e siècle une amante de Charles-Emmanuel II, qui serait Hortense de Mazarin. Cette étude historique intéressante est illustrée de plusieurs gravures sur bois et de trois portraits de l'intrigante nièce du célèbre Cardinal.

J. B.

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

M. Jacques BOURGEOIS

PAR

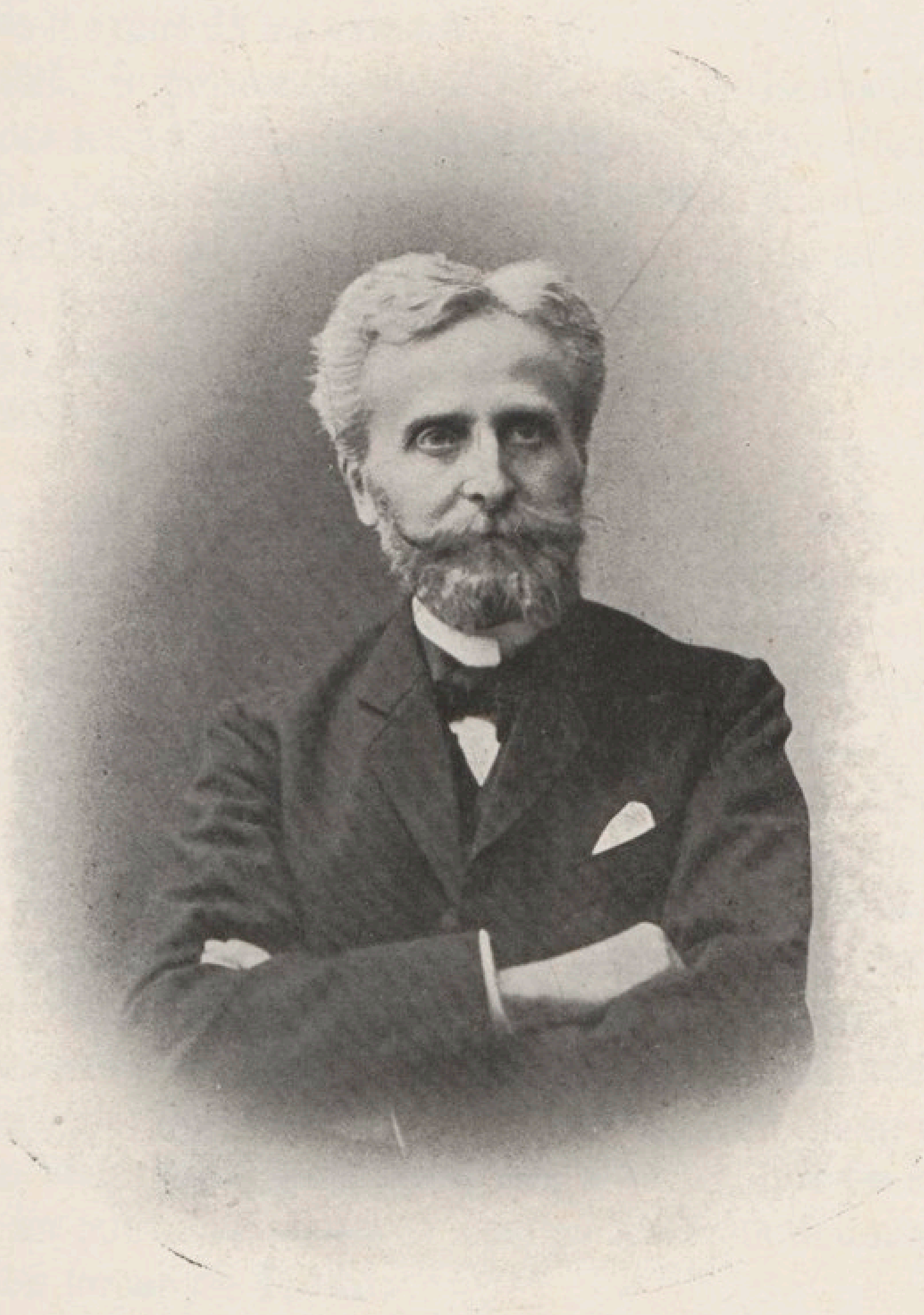
M. le Baron DU BOURGET

Président de l'Académie

MESSIEURS,

Nous avons à déplorer la perte de M. Jacques Bourgeois, un de nos confrères les plus aimés et les plus estimés ; c'est avec un véritable serrement de cœur que je m'acquitte du pieux devoir de rendre hommage à la mémoire de ce très ancien camarade et ami, que je ne me souviens pas de n'avoir pas connu, et dont nous avons tous su apprécier la sûreté de caractère, l'affabilité et la parfaite courtoisie.

On a trop bien dit sur le bord de sa tombe, pour que je songe à y revenir, le rôle qu'il a joué au barreau et la haute estime dans laquelle le tenaient ses confrères qui à deux reprises l'avaient choisi pour leur bâtonnier ; on a dit aussi la grande expérience des hommes et des choses de l'avocat consultant ; et si je me permets d'insister sur ses solides études de droit, couronnées par les examens du Doctorat, c'est pour évoquer le rôle que sa forte science juridique lui permit de jouer, en dehors même du Palais, dans les différentes Sociétés dont il fit partie et dans les œuvres qu'il contribua à créer : Syndicat des Agriculteurs de la Savoie, Société de Secours Mutuels de Saint-François de Sales,



M. JACQUES BOURGEOIS

Ecoles libres, *Savoie Libérale*, etc. — Une certaine disposition d'esprit qui le portait à prévoir, et peut-être à s'exagérer les difficultés, suggérait aussi à son intelligence si souple les moyens de les vaincre.

En 1884, il présentait, au Congrès des Jurisconsultes catholiques tenu à Dijon, un rapport intitulé : « Des Finances et du Socialisme d'Etat ». Il y abordait la question toute d'actualité à cette époque, et qui n'a pas cessé de l'être, de l'impôt sur le revenu ; s'il admettait l'impôt proportionnel, il rejetait l'impôt progressif et relevait, déjà ! l'exagération des dépenses publiques.

Dans le domaine de l'Histoire, comme dans celui du Droit, quand les circonstances et la légitime autorité qu'il s'était acquise lui mirent la plume à la main, il apporta dans ses écrits son habituel esprit de modération et de justice : « Ces lignes », disait-il au début de sa brochure sur le Centenaire de 1792, « ces lignes s'adressent aux hommes de bonne foi qui cherchent avant tout la vérité... » « Ceux qui suivent le mot d'ordre des partis n'y trouveront aucun intérêt, pas même ce charme de la contradiction violente qui chatouille et avive les passions. »

Mais ne nous en laissons pas trop imposer par la modération du début qui ne devait rien enlever à la vigueur de la thèse, et la thèse avait pour but d'établir que les Savoyards ne pouvaient célébrer comme une fête nationale l'annexion forcée de 1792.

Après avoir décrit l'ancien Duché de Savoie, en avance au point de vue politique sur le royaume de France, avec ses droits de main-morte abolis dans les domaines royaux depuis 1762, ses corvées ou prestations personnelles en faveur des seigneurs supprimées depuis 1769, ses rentes féodales rachetées depuis 1771, ses contribuables payant par tête le tiers de ce qu'ils payaient en France, il nous le dépeint, envahi sans déclaration de guerre, et tombant du jour au lendemain dans toutes les agitations, les excès et

les désordres de la Révolution, de l'occupation étrangère et de la guerre civile.

Si l'auteur a des paroles sévères pour la France révolutionnaire, et conquérante de notre pays d'ailleurs fort mal défendu, il expose fort bien les raisons qui plus tard inclineront la Savoie vers elle ; s'il repousse « l'absorption violente de 1792 », il reconnaît la nécessité de l'annexion de 1860, acceptée par le vote presque unanime des populations, et il en fait l'objet d'un article paru en novembre 1896 dans la *Revue générale de droit international et public*.

« Pendant le reste de nos jours, écrivait-il, nous verrons une œuvre d'art rappeler le coup de main de Montesquiou, la guerre des Alpes et le triomphe des Savoyards sur les Savoyards ; tandis que l'annexion de 1860 n'aura qu'une plaque de marbre au Palais de Justice, et nos morts de 1870... pas même un souvenir ! »

Sur ce dernier point ses vœux ont été exaucés, et il aura appris dans sa retraite avec quel zèle le Président du Comité savoyard du Souvenir français s'était attaché à cette œuvre, le tact avec lequel il a su faire la trêve des partis, l'entrain qu'il a mis à préparer la fête du 23 juin dernier et l'éclat qu'il a su lui donner.

Mais si nos pauvres morts de l'année terrible ont su amener cet apaisement, il n'en a pas été de même pour le cinquantenaire de l'annexion ; aucun monument n'en perpétue le souvenir, et avant même la célébration des fêtes qui devaient le rappeler, la menace d'inaugurations malencontreuses avait provoqué la réunion d'un certain nombre de nos concitoyens qui voulaient bien se réjouir d'être devenus Français, mais avec les mêmes convictions, avec les mêmes respects et dans le même esprit que leurs pères en 1860 ; Jacques Bourgeois fut tout indiqué comme membre de la Commission, présidée par le général Borson et dont je m'honore moi-même d'avoir fait partie, chargée

d'aller porter au représentant du gouvernement l'expression de leurs regrets et de leurs désirs ; peut-être cette intervention a-t-elle fait écarter des fêtes du cinquante-naire les parties les plus choquantes de son programme !

Dans les diverses circonstances que nous venons de rappeler, comme dans toute la vie de notre regretté confrère, c'est toujours le même équilibre dans l'esprit, la même modération dans le jugement : patriote éclairé, défenseur ardent de la liberté religieuse et politique, son sens critique lui permet rarement l'enthousiasme, et seulement après lui avoir donné les raisons qui le légitiment — et en cela il était bien de son pays : « Nous savons », lui disait le général Borson, « nous savons réserver notre jugement sur les hommes et les choses, et les impressions fugitives ne l'emportent pas sur la froide raison. »

La place que Jacques Bourgeois avait prise au barreau, sa culture classique et très variée, ses travaux, l'indiquaient tout naturellement à vos suffrages ; élu membre correspondant de l'Académie le 5 mars 1885, membre agrégé le 6 août 1896, et membre effectif résidant le 5 mai 1898, il se décida difficilement à être définitivement des vôtres, craignant bien à tort d'aliéner un peu de son indépendance ; mais pour une fois l'avocat perdit sa cause, et le général Borson, qui la gagna, relevait en le recevant solennellement parmi vous le 5 mai 1900, cette réserve qui est encore un des traits de notre caractère national, « réserve qui est loin d'exclure la force de la pensée. »

Par une sorte de coquetterie, Jacques Bourgeois n'avait puisé le sujet de son discours de réception ni dans l'Histoire, ni dans le Droit qui lui étaient particulièrement familiers, mais dans l'Art, et lui avait donné pour titre : « La Peinture alpestre » ; il débutait par quelques pages sur la philosophie de l'art en général qui dénotaient de fortes lectures, un esprit mûri par la réflexion et la passion de la nature, puis, serrant de plus près son sujet, il s'émeut au

spectacle de la montagne : « De l'âpre sommet », dit-il, « de l'âpre sommet qui ne converse qu'avec les nuages « jusqu'à la riante clairière où s'attarde le ruisseau, que « de visions suscite un rayon de soleil qui passe ! »

La haute montagne surtout le passionne, et ce qui le frappe, c'est « la puissance des effets résultant de l'inat- « tendu des lignes et de la contradiction des couleurs » ; il se plaint qu'elle soit rarement abordée et représentée par les artistes ; il ne trouve à citer comme peintres de nos Alpes que l'abbé Guétal qui était dauphinois, les maîtres de l'école genevoise : de Meuron, Diday, Lugardon et surtout Calame, et enfin nos compatriotes Hugard et Cabaud qui s'en sont inspirés. Il regrette cette disette, surtout en France : « Cherchez à Paris, dit-il, dans tous les Musées « nationaux, vous n'y trouverez pas une toile laissant « soupçonner l'existence de cet art, qui, cependant, soyez- « en sûrs, forcera leurs portes et illuminera bientôt les « tristesses de telles salles qu'encombrent les classiques et « ennuyeuses fabrications de l'atelier. » — En ceci, il a été bon prophète et il a certainement applaudi à la renommée naissante d'un peintre de haute montagne qui, lui, est bien de notre pays, et n'appartient à aucune autre école que la sienne.

Jacques Bourgeois, avec sa culture très générale, était tout indiqué pour faire partie des Commissions chargées de la délicate mission de juger les œuvres présentées à vos concours ; désigné à plusieurs reprises pour en être le rapporteur, il se montra à la fois critique littéraire des plus fins, critique d'art des plus compétents, et historien des plus consciencieux, relevant sans hésiter l'erreur qui ne lui échappait guère, et ne distribuant l'éloge qu'à bon es- cient.

Elu vice-président de l'Académie en 1908, il ne cessa de l'être qu'au début de cette année, et sur ses propres instances.

Ce n'est pas sans mélancolie que je viens de relire le bel éloge funèbre qu'il consacra à la mémoire de François Descostes : l'un et l'autre ont aujourd'hui disparu ! C'est la course du flambeau ; on le prend de la main d'un mourant, on le porte tant qu'on en a la force, et on le repasse à un plus vaillant ; peu importe, pourvu qu'il ne s'éteigne pas dans votre main !

Au point de vue littéraire, ce discours est certainement l'œuvre maîtresse de Jacques Bourgeois ; le style est toujours aussi nerveux, l'expression aussi juste, mais la phrase est plus large et plus abondante. Sans doute l'éloge était facile de cette nature active, enthousiaste, sympathique entre toutes, se dépensant sans compter, la parole toujours prête pour défendre, jamais pour attaquer. — Pauvre Descotes ! mort sur la brèche et creusant un vide si difficile à combler ! Mieux que personne, je sais qu'il est plus facile de lui succéder que de le remplacer !

Jacques Bourgeois le suit à la barre, au bureau de l'écrivain et de l'avocat, sur l'estrade des réunions publiques, à l'Académie « où il prodiguait à ses confrères et à un public d'élite le charme de son esprit et les véhémences de son cœur. »

Je ne résiste pas à la tentation de vous rappeler cette belle page sur l'éloquence judiciaire de notre si regretté Président :

« Ce fleuve se déroulait d'abord majestueusement, à flots continus et réglés, tournant les obstacles, ramassant de ci de là quelques fleurs sur ses bords ; puis tout-à-coup il se précipitait impétueux, enlevant tout devant lui pour retrouver ensuite comme une paix définitive et conquise...

« Ceux qui l'écoutaient, même sans bienveillance, étaient d'abord saisis par la noblesse du visage et de l'attitude, reflets de l'élévation de l'âme ; un moment ils restaient hésitants, quoique éblouis par les belles inflexions d'une voix mâle et souple à la fois, par l'har-

« monie un peu solennelle des périodes impeccables, par
« les surprises continuelles d'une étonnante fécondité
« d'idées et de mots inattendus ; un courant de sympathie
« ne tardait pas à s'établir... et alors il était le maître, il
« élevait les autres sur les sommets où il planait lui-même,
« et dans cette région où toutes les âmes sont sœurs, les
« échauffant d'une ardeur superbe et désintéressée, il les
« faisait communier dans la poésie et la beauté », et il citait
le mot d'un de ses confrères : « Descostes agrandit et élève
« tout ce qu'il touche ! »

La dernière fois que Jacques Bourgeois prit la parole dans cette salle, du moins en séance publique, ce fut pour répondre au discours de réception de M. Ferdinand Dullin ; d'anciennes relations de famille, des souvenirs communs, des similitudes de carrière et de goûts, donnaient un grand charme à sa réponse. Revenant à ses études préférées, ne se doutant pas, ou se doutant peut-être ! qu'il allait bientôt leur dire un éternel adieu, il les confondait dans le même amour : « Aucune occupation de l'esprit
« ne confine davantage aux lettres, aux nobles lettres, que
« les études juridiques. Histoire, philosophie, économie
« politique, voilà les lumières qui éclairent le juriscon-
« sulte, et, sans l'art de bien écrire et de bien dire, com-
« ment donner de la précision et du relief à la pensée,
« comment convaincre le juge ou le justiciable ? »

Au moment où, après avoir suivi des directions différentes, nos voies se croisaient de nouveau, au moment où je me réjouissais de reprendre d'agréables relations si longtemps interrompues, la santé de notre pauvre confrère commençait à décliner ; il venait de plus en plus rarement à nos séances ; nous le croyions seulement souffrant, nous fûmes surpris et consternés par la nouvelle de sa mort. On pourrait dire de Bourgeois ce qu'il disait lui-même d'un autre : « Deux grands sentiments ont dominé son existence :

« l'idée religieuse et l'amour du pays... » L'amour du pays est trop général en Savoie pour distinguer ceux qui l'éprouvent : il en est à peu près de même de l'idée religieuse, qui, malgré d'étranges accommodements avec les intérêts politiques, n'en est pas moins bien vivante dans nos villes comme dans nos campagnes. Mais aujourd'hui, plus que jamais, ce n'est pas seulement à la délicatesse du sentiment et à la profondeur des convictions que vont nos admirations et nos respects, mais aussi, et surtout, à l'*action* qu'ils provoquent chez les caractères bien trempés, ainsi qu'au rayonnement bienfaisant et aux réalisations utiles qui en découlent.

Si la maladie particulièrement angoissante qui a assombri ses derniers jours lui a laissé le calme nécessaire pour jeter en arrière le long regard du voyageur fatigué, Jacques Bourgeois a pu être satisfait de la route parcourue, et de l'harmonie qu'il avait su mettre entre ses sentiments de patriote et de chrétien et ses actes d'honnête homme et de bon citoyen. Si ensuite il a mesuré du regard la pente difficile qu'il lui restait à gravir, il l'aura fait avec la confiance que donnent les certitudes de la foi et la conscience du devoir accompli.

Le Trésorier des Trois-Etats de Savoie

sous le Roi Henri II

On sait que les Trois-Etats s'assemblèrent souvent en Savoie au cours de l'occupation française du XVI^e siècle ; pour ne parler que de ceux qui se tinrent à Chambéry, M. Bollati (1) en signale huit sessions, entre 1538 et 1559, et il paraît certain que d'autres eurent lieu, qui n'ont pas laissé de traces dans les documents actuellement connus. En Piémont, où le gouvernement français, à la même époque, convoquait également les Trois-Etats, cette assemblée élisait une commission pour la représenter dans l'intervalle des sessions ; ces commissaires, au nombre de six, dont deux pour chaque ordre, payés à l'aide de contributions levées sur tout le pays, portaient le nom d'élus ; leurs fonctions consistaient à convoquer l'assemblée générale, à discuter les nouvelles institutions, à surveiller le recouvrement des impôts et à présenter au roi, en ambassade solennelle, les vœux des Trois-Etats. La durée de leurs pouvoirs, depuis 1551, n'était que d'une année (2).

Une pareille institution existait en Savoie où nous voyons, à deux reprises, les Trois-Etats représentés par leurs trois *commis*, savoir, en 1554, Jean Vial, écuyer, M^e Pierre Guirod et M^e Pierre Vagnaz ; et en 1555, Michel Guillet, écuyer, seigneur de Monthoux, M^e Nicolas d'Apponex, docteur ès-droits, et M^e Pierre Guirod ; à cette dernière date, les trois commis agissaient de concert avec le trésorier des Etats et avec leur secrétaire, M^e Etienne Canet, procureur au parlement (3). Les Etats

(1) *Historiæ Patriæ Monumenta*, tomes XIV, XV.

(2) Romier, *Les Institutions françaises en Piémont sous Henri II*, *Revue historique*, janvier 1911.

(3) Arch. dép. de la Savoie, E. 119, f^o 135, et E. 124, f^o 48.

de Genevois et Faucigny (1), qui s'assemblaient à Anecy, avaient aussi « leurs commis, procureurs et députés » et se réunissaient, par exemple, en 1556, pour les renouveler (2). D'autres commissaires pouvaient être désignés pour remplir, entre les sessions, des missions spéciales, comme ceux que les Etats de Savoie chargèrent, en 1554, de rédiger un mémoire « sur le fait de la justice » (3), ou ceux à qui ils confièrent, en 1558, le soin de calculer les sommes dues aux quatre étapes de Maurienne pour fournitures militaires (4). L'un de ces derniers commissaires était le trésorier des Trois-Etats de Savoie, qui apparaît aussi, à propos des premiers, quand il reçut mandat de leur payer leurs vacations. Son nom figure d'ailleurs, dans les procès-verbaux des délibérations, à la suite de ceux des membres des Etats (5), à qui son rôle était d'exposer la situation financière et dont il avait à prendre les instructions. On lui demandait périodiquement ses comptes, et c'est ainsi que son confrère, le trésorier des Etats de Genevois et Faucigny, rendait les siens en 1556, en présence d'un membre du Conseil et d'un membre de la Chambre des Comptes, à treize auditeurs désignés par les Etats, dont deux pour le clergé, autant pour la noblesse et neuf pour le tiers (6).

Le trésorier des Etats de Savoie se nommait François Jourdain, marchand et bourgeois de Chambéry, et trésorier aussi de cette ville. Commis en outre à la recette générale de Savoie, tant sous le roi de France qu'après la restauration d'Emmanuel-Philibert, il fut, le 29 février 1564, anobli par ce duc, dont il était encore, à la date de 1569, trésorier général en Savoie (7).

(1) On sait que le Chablais avait été alors démembre du reste du duché.

(2) *Monumenta*, XIV, 1137.

(3) *Ibid.*, 1139.

(4) *Ibid.*, XV, 379.

(5) *Ibid.*, 373 et 379.

(6) *Ibid.*, XIV, 1141.

(7) *Soc. Savoisienne*, XXXVI, p. xxxviii ; Arch. dép., E. 132, f° 7, et E. 151, f° 79.

Les deniers qu'il maniait, comme trésorier des Etats, provenaient de taxes spéciales, dont il recouvrait le produit, et qui étaient votées par l'assemblée pour être employées sur ses ordres. Tantôt on s'en servait pour acquitter des dépenses spontanément engagées par les Etats, et tantôt pour payer des frais mis par le gouvernement royal à la charge du pays, dont les représentants participaient ainsi à l'administration.

Parmi les dépenses de la première catégorie, figurent les indemnités payées aux ambassadeurs que les Etats déléguaient au souverain, et c'est ainsi que, le 13 mai 1559, Jourdain, agissant cette fois pour son confrère d'Annecy, François de Lalée, seigneur de la Tournette, trésorier des Etats de Genevois, versait 107 écus d'or, « suivant l'ordonnance de MM. les commis desdits Etats », à Jean de Duyn, baron de la Val d'Isère, et à Pierre de Lambert, archidiacre de la Sainte-Chapelle de Chambéry, envoyés l'un et l'autre au duc Emmanuel-Philibert par délibération de l'assemblée du 5 mai précédent (1).

D'autres quittances, reçues comme celle-ci par un notaire de Chambéry (2), nous renseignent sur quelques-uns des services publics dont l'entretien incombait aux Trois-Etats, et il en était ainsi de la maréchaussée, depuis que, en 1546, l'assemblée avait inutilement prié le roi de s'en charger lui-même (3). Cette institution, analogue, comme on sait, à notre gendarmerie, avait un personnel composé d'un prévôt des maréchaux et de ses archers, et ceux-ci passaient donc, pour toucher leur salaire, fixé à 120 livres par an et payable par semestre, à la *boutique* du trésorier Jourdain. Parmi les noms de ces archers, en fonctions en 1557, nous relevons ainsi ceux d'Hugues Girod, Jean Chatel, Denis Robellet, Claude Fossérier, Pierre Sottier, Guillaume Laserve,

(1) Arch. dép., E. 136, f° 80 ; *Monumenta*, XV, 382.

(2) Rochet.

(3) C^{te} de Mareschal, *Etats généraux de Savoie, Ac. Savoie*, 3^e série, tome XI.

Pierre de Lanoue, Pierre de Laure, Jean Bert, Guillaume Azard (1), et celui de l'écuyer Jean de Bellexert qui, la même année, fut promu lieutenant du prévôt des maréchaux (2), grade où il succédait à Guillaume Charretier (3), et précédait Etienne Maistre, écuyer (4).

Il appartenait également aux Trois-Etats d'indemniser, aux dépens des contribuables de toute la province, les communes qui avaient dû héberger et nourrir des troupes de passage. Voilà comment, le 31 juillet 1558, Jean de Seyssel, prince d'Orange et comte de la Chambre, comme procureur, constitué par devant notaires, des syndics de Chamoux, Montendry, Presle, Villarléger, La Rochette, Rotherens, Etable, Saint-Maurice (5), Saint-Georges et Saint-Alban-d'Hurtières et Saint-Pierre-de-Belleville, donne à Jourdain quittance de 530 florins, « et c'est en tant moingt et descharge de ce que porroyt estre deub ausd. scindicques et communaultés sus-nommés occasion des folles (6) et charges par eulx supportés et frayez » pour le passage du duc de Guise, au passage du baron de Hesbet et de ses lansquenets, et à tous autres passages de troupes (7).

Ces passages sont si fréquents en Maurienne, surtout depuis que l'on se bat en Italie, que les communes s'y sont groupées autour de chacune des quatre étapes, pour se partager la charge des fournitures militaires qui s'y font, en attendant d'en être, pour partie, indemnisées par la province. On vient de voir que, le 9 décembre 1558, les Trois-Etats nommaient ainsi une commission chargée de vérifier les comptes des étapes de Mau-

(1) E. 132, f^{os} 98-99 et 241-2.

(2) Aux gages de 144 livres par an (E. 132, f^{os} 7 et 226); en 1558, il devint huissier du Parlement (E. 133, f^o 45).

(3) E. 127, f^o 148.

(4) E. 136, f^o 55.

(5) Hameau de La Rochette.

(6) Ou *foules*, frais, dépenses.

(7) E. 133, f^o 112.

rienne. Le 13 janvier suivant, Pierre Rapin, procureur « des hommes de l'évesché de Morienne et aultres contribuables en l'estappe » de Saint-Jean, recevait de Jourdain 800 florins, à valoir sur ce qui lui serait alloué sur les conclusions de la commission ; et le trésorier versait, à la même date, des acomptes aux trois autres étapes, d'Aiguebelle, Modane et Lanslebourg ; l'avant-dernière était représentée par M^e Benoît Bérard, notaire de Saint-Michel, et par M^e Pierre-Léonard Maistre, notaire de Bourget ; Jacques Gravier, notaire de Lanslebourg, donna quittance pour son étape (1).

L'entretien des troupes de garnison était en principe à la charge du roi, et les Trois-Etats avaient obtenu, en 1546, que le gouvernement, en effet, les approvisionnât et payât leur solde (2). Quatre ans plus tard, toutefois, quand un nouvel impôt fut créé pour le paiement des troupes en campagne, les Trois-Etats de Savoie, Genevois et Faucigny demandèrent à en être exemptés, moyennant qu'ils proposaient de prendre à leur charge l'approvisionnement des garnisons du duché, et le roi accepta leur offre par lettre du 7 mars 1550 (3). Il y avait alors trois forts occupés en Savoie, ceux de Montmélian, Miolans et Saint-Jacques en Tarentaise. En 1555, on s'occupait, conformément à l'engagement pris, de les ravitailler, et, le 25 septembre, un marchand et bourgeois de Montmélian, nommé Antoine Losaz, vendait « à Messieurs des Estatz de Savoye et Genevoys », représentés par leurs commis et par leurs trésoriers respectifs, 500 veissels de froment « nouveau, bon et recevable », et 300 sommes de vin, « net et recevable », livrables avant deux mois dans le château de Montmélian, et payables avant la Toussaint par lesdits trésoriers ; le prix du veissel (4) était fixé à 4 florins et demi,

(1) E. 136, f^{os} 8 à 10.

(2) *Monumenta*, XIV, 1295.

(3) *Soc. Savoisienne*, VII, 379.

(4) Le veissel de Chambéry vaut 8 décal., 126.

et celui de la somme à 6 florins et demi ; la fourniture montait en tout à 4.200 florins (1).

On s'en tire à meilleur compte pour Miolans, où la garnison est moins nombreuse. A la même date, en effet, Messieurs des Etats achètent pour ce fort, et moyennant 966 florins 8 sols, deux cents veissels de froment à 4 fl. 10 sols et livrables dans le grenier du château avant deux mois (2). Le vendeur est ici François Jourdain lui-même, le trésorier, et il est entendu que ladite somme « lui sera entrée en ses comptes sans difficulté » quand il présentera la preuve qu'il a livré le froment, comme il fait, le 24 novembre suivant, par une attestation de Donat Manuel, de Saint-Pierre-d'Albigny, « commis à la garde de la monition du château de Miollans » (3). A Saint-Jacques, ces fonctions sont exercées par Valentin Rosaz, bourgeois de Moutiers, à qui Jourdain paye 40 écus d'or annuellement pour ses gages (4). Outre les vivres, il paraît que les Trois-Etats doivent fournir aux places de Savoie, au moins en partie, des munitions pour leur défense, et c'est ainsi que leurs commis achètent, le 11 septembre 1554, de François Scarron, apothicaire et bourgeois de Chambéry, trois quintaux de poix noire, pour 29 florins, dont 1 quintal est destiné au château de Saint-Jacques, un demi-quintal à celui de Miolans, et le reste au fort de Montmélian (5).

Gabriel PÉROUSE.

(1) E. 124, f° 48.

(2) E. 123, f° 129.

(3) Ibid., f° 157.

(4) Ibid., f° 158.

(5) E. 119, f° 135.

Réception à Grenoble et à Chambéry

en 1720

de Captifs rachetés en Tunisie

Jusque vers le deuxième tiers du XIX^e siècle, la Méditerranée fut, comme on le sait, un dangereux repaire de corsaires redoutables qui s'emparaient des cargaisons et emmenaient en captivité matelots et passagers. Les captifs ne pouvaient obtenir leur liberté que par des échanges avec des prisonniers turcs négociés par les gouvernements intéressés ou par le paiement d'une forte rançon. Ainsi, en 1720, un habitant de Coni en Piémont (1), qui fut pris, avec sa femme et son enfant âgé de 8 ans, par les corsaires de Tripoli, dut payer 1.000 piastres pour obtenir sa liberté. Beaucoup de prisonniers ne pouvaient payer la somme exigée et subissaient jusqu'à la mort les barbares traitements du plus dur esclavage.

Emus du sort malheureux de ces captifs, des hommes de cœur se vouèrent à l'œuvre du rachat des esclaves. Depuis le XIII^e siècle, deux Congrégations se consacraient exclusivement à cet apostolat : l'ordre de la Sainte-Trinité, fondé en 1198 par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, et l'Ordre de Notre-Dame de la Merci fondé en 1223, à Barcelone, par un gentilhomme français, saint Pierre Nolasque. Grâce à la générosité des catholiques de tous rangs, les religieux de ces deux Ordres obtinrent des résultats extraordinaires : car des calculs précis permettent d'établir que, des origines à

(1) Ce détail est tiré de la relation de voyage citée plus loin ; l'auteur écrit : *Coni en Savoie* (p. 5) ; en parlant du captif libéré, il le désigne sous le nom de *Savoyard*.

1800, ils ont racheté dans les Etats barbaresques 1 million 200 mille esclaves chrétiens. « Au prix moyen de 6.000 francs, cela fait 7 milliards deux cents millions de francs, mendiés sou par sou, à la porte des châteaux et des chaumières » (1).

En parcourant une relation d'un *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis* (2), en l'an 1720, écrite par le Père Philémon de la Motte, de l'Ordre de la Trinité, j'y ai glané quelques détails qui se rattachent incidemment à l'histoire religieuse de notre pays.

Après avoir racheté quarante-cinq captifs à Tunis, au mois de mai 1720, un religieux Trinitaire, le Père Joseph Bernard les ramène en France et, selon l'usage, les conduit de ville en ville jusqu'à Paris, organisant sur le parcours des processions et des cérémonies religieuses pour exciter la charité des fidèles en faveur de l'œuvre si bienfaisante de la Rédemption des captifs.

De Marseille où ils débarquèrent le 29 mai 1720, les 45 captifs s'arrêtent successivement à Aix, Arles, Montpellier, Tarascon, Avignon, Valence, Romans, Grenoble et Chambéry.

Voici comment l'auteur de cette relation raconte la réception faite aux captifs à Grenoble et Chambéry :

« La défense qu'avait fait le Parlement (de Grenoble) à toutes personnes de quelque condition qu'elles fussent, de quêter, hors pour l'Hopital général, sembloit mettre les esclaves de ce nombre, mais les vives instances du P. Bernard ne laissèrent pas d'en obtenir la permission de M. de Grammont, premier Président, sous le bon plaisir de M. de Medavi et de Messieurs les Grands

(1) Réflexion de M. Louvet dans *Les Missions catholiques au XIX^e siècle*, chap. xvii

(2) *Voyage pour la Redemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis fait en 1720 par les Pères François Comelin, Philémon de la Motte et Joseph Bernard, de l'Ordre de la Sainte-Trinité, dits Mathurins*. Seconde édition. Rouen. Pierre Machuel. 1731.

Vicaires, le siège épiscopal étant vacant. M. de Medavi était pour lors à une maison de campagne à quelque distance de la ville ; il fallut le prévenir à ce sujet : et quoi qu'il forma d'abord quelques difficultez, outre son agrément qu'on obtint, il fut le premier à désigner une compagnie de soldats pour honorer la procession et empêcher le désordre. Les PP. Minimes chez qui est établi la Confrairie de la Trinité pour les Esclaves, s'excusèrent d'y assister, dans la crainte que cela ne tira pour eux à conséquence, n'étant point en usage de se trouver à aucune de celles qui se font dans la Ville. Cela n'empêcha pas le clergé de la Cathédrale de venir prendre chez eux les captifs et de les conduire processionnellement à la grande Eglise. Une Confrairie de Pénitens ouvroit la marche ; le clergé de la Cathédrale suivoit après. L'officiant en chape étoit une des dignitez du Chapitre ; ensuite l'un après l'autre les Esclaves étoient conduits par des Anges que les P. P. Minimes avoient eu soin de rassembler. A l'entrée de la procession dans la Cathédrale et à la sortie les orgues jouèrent et toutes les cloches sonnerent. Il y eut plusieurs autres stations à l'église de Notre Dame ; à la Collégiale de Saint-André, où la bénédiction fut donnée, toutes les cloches sonnantes ; aux P. P. de Saint-Dominique dont l'Eglise avait été exprès magnifiquement décorée des plus riches tapisseries et d'une illumination considérable et dont le Prieur à la tête de sa communauté, avec la croix, l'encens et l'eau bénite, vint recevoir la Procession jusques hors de la porte, au son de leurs cloches et de leur orgue. Ils la reconduisirent avec la même cérémonie après la bénédiction du Saint Sacrement qui y fut donnée. On entra aussi aux Jésuites ; dans la chapelle des Pénitens ; au monastère de Sainte-Cécile, d'où on se rendit aux Minimes. Cette procession est la première qui jamais ait été faite par les Captifs en la ville de Grenoble.

« Le Sénat de Chamberi ne s'oposa pas moins à la Procession que le Parlement de Grenoble ; mais le P. Bernard en surmonta presque aussi facilement les oppositions. Il arriva dans cette capitale de la Savoye le

Samedi 13 juillet, et le Dimanche 14, après avoir obtenu permission du Sénat, du Commandant et des Syndics pour la grosse cloche et quelqu'autres droits honorifiques, les captifs furent processionnellement se rendre du Faux-bourg à la paroisse (St Léger), où M. le Curé qui est un Chanoine de la Sainte Chapelle les attendait pour commencer Vêpres. Les vêpres chantées, les deux compagnies de Pénitens blancs et noirs se rendirent pareillement à la paroisse pour accompagner le clergé. La noblesse en grand nombre ne parut pas moins touchée que le peuple à la vue des Esclaves qui suivoient par ordre le clergé. Ils marchaient deux à deux, ayant des Anges au milieu qui les tenoient. La procession se termina à la paroisse d'où elle étoit sortie et où M. le Curé en chape donna la bénédiction du Saint Sacrement.

« Le lundi 15 les Esclaves prirent la route de Lyon par le Pontvoisin, Bourguin, Saint Laurens et arriverent le 18 au Fauxbourg de la Guillotiere où les P. P. Pénitens les reçurent avec tout l'accueil possible. »

Nous avons vainement fouillé les archives en vue de compléter ces renseignements : nous n'avons rien trouvé.

Voici, à titre de curiosité, la liste des Esclaves libérés qui prirent part à cette cérémonie, telle qu'elle figure dans notre ouvrage :

Antoine la Vigne, de Lyon, âgé de 45 ans.

Antoine-Marie, de Lyon, femme âgée de 40 ans, esclave 7 ans.

Claude de la Goucherie, de Lyon, âgé de 33 ans, esclave 3 ans.

François Freton, de Lyon, âgé de 27 ans, esclave 5 ans.

Jean le Nerf, de Lyon, âgé de 60 ans, esclave 5 ans.

Jean Vincens, de Lyon, âgé de 33 ans, esclave 3 ans.

Louis Vachon, de Lyon, âgé de 25 ans, esclave 4 ans.

Pierre Laval, de Lyon, âgé de 33 ans, esclave 3 ans.

Antoine Bertrand, de Saint-Etienne en Forez, âgé de 34 ans, esclave 5 ans.

Antoine Deterre, de Moulins, âgé de 65 ans, esclave 5 ans.

Antoine Lantier, de Honfleur en Normandie, âgé de 50 ans, esclave 12 ans.

Claude Pioule, de Marseille, âgé de 27 ans, esclave 3 ans.

Charles Renic, du Maine, âgé de 23 ans, esclave 3 ans et demi.

Charles Valmon, d'Avason en Bourgogne, âgé de 41 ans, esclave 3 ans.

Claude Audinot, de Vitri le François, âgé de 25 ans, esclave 4 ans.

Claude Visier, de Moulins en Bourbonnois, âgé de 26 ans, esclave 4 ans et demi.

Damien François, de Paris, âgé de 32 ans, esclave 3 ans et demi.

Dominique Verbal, de Joinville en Champagne, âgé de 49 ans, esclave 5 ans.

Denis Penul de l'Isle en Flandres, âgé de 23 ans, esclave 4 ans.

Dominique Cadeau, de Cailleri, âgé de 60 ans, esclave un an.

Denis Postel, de Paris, âgé de 19 ans, esclave 4 ans.

Etienne de Montenegro de Sicile, âgé de 32 ans, esclave 3 ans.

Félix Girard, de Montélimard, âgé de 22 ans, esclave 3 ans.

François Chaveau, d'Orléans, âgé de 50 ans, esclave 5 ans.

François Carle, de Marseille, âgé de 22 ans, esclave 3 ans.

Ferdinand Bacquelans, de l'Isle, âgé de 30 ans, esclave 4 ans.

François Mondet, de Marseille, âgé de 40 ans, esclave 9 ans.

Joseph Tesse, d'Ypres, âgé de 29 ans, esclave 4 ans.

Joseph Barre, de Dunkerque, âgé de 30 ans, esclave 5 ans.

Jean Massin, de Rethel en Champagne, âgé de 60 ans, esclave 5 ans.

Jean Dernier, de Franche-Comté, âgé de 38 ans, esclave 4 ans.

Jacques Bernard, de Tiers en Auvergne, âgé de 45 ans, esclave 6 ans.

Jean Bourguet, près de Genève (François), âgé de 55 ans, esclave 9 ans.

Jean Mallotin, de Rome, âgé de 28 ans, esclave 4 ans.

Jean Passement, de l'Isle, âgé de 34 ans, esclave 4 ans.

Jeanne-Marie, femme de Dominique Cadeau, âgée de 35 ans, esclave 1 an.

Jean-Baptiste Cadeau, son fils, âgé de 4 mois.

Michel Paris, de Rouen, âgé de 28 ans, esclave 5 ans.

Nicolas Solar, de Denia, en Espagne, âgé de 18 ans, esclave 3 ans,

Nicolas Douai, de Beauvais, âgé de 55 ans, esclave 5 ans,

Philippe Zartin, de Frouville, en Bourgogne, âgé de 38 ans, esclave 5 ans.

Pierre Ferrandon, de Marseille, âgé de 36 ans, esclave 9 ans.

Pierre Jude, de Bapeaume en Artois, âgé de 32 ans, esclave 3 ans.

Pierre de Marets, d'Arras, âgé de 45 ans, esclave 4 ans.

Simon Champion, de Douai, âgé de 34 ans, esclave 4 ans.

Ch^{ne} J. BURLET.

Les Peintres Savoyards

AU

Salon des Artistes Français

(1912)

Les envois de nos compatriotes au « Salon des Artistes français » ont été cette année trop nombreux et trop remarqués pour que notre Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts ne leur fasse pas la place qui leur est due.

Les titres seuls des deux tableaux de M. Cachoud : « Clartés dans la nuit à Saint-Alban-de-Montbel » et « Ombres traînantes » ainsi que de ses deux pastels : « Nuit qui commence » et « Mare du Sauget à la lune » évoquent la poésie des nuits sur les rives du lac d'Aiguebelette.

Les belles « Gentianes bleues » et les magnifiques « Dahlias » de M. Filliard attestent que son art est toujours en progrès et lui ont valu une deuxième médaille bien méritée.

M. Duverney était représenté par un joli pastel : « Montagnes de la haute Engadine ».

A ces excellents artistes savoyards, il nous semble juste d'ajouter ceux qui sont devenus nos compatriotes d'adoption par leur installation définitive ou par des séjours plus ou moins prolongés en Savoie, dont leurs amis se plaisent à évoquer le souvenir.

Les beautés de notre pays, la poésie de nos sites, l'émulation qui est l'heureuse conséquence d'un mouvement artistique intéressant, ne sont peut-être pas étrangères à leur vocation de peintres et aux succès qu'elle leur a valu. Nous ne résistons pas au plaisir d'énumérer leurs œuvres :

De Mlle Milliet un dessin : « Portrait » qui pourrait bien être le sien, et un pastel : « Pièce d'eau en automne » que nous connaissions déjà.

De M. Déchelle : « Un Soir d'automne dans les environs de Chambéry après l'ondée ».

De M. le Commandant d'Apchier, une aquarelle : « Soleil de novembre ».

De M. de Salinelles, deux aquarelles des environs de Nice : « Cyprès de Saint-Maurice » et « Bords de mer ».

De M. Causeret, une lithographie : « Crépuscule ».

Enfin de M. Sauvignier, deux peintures à l'huile : « La Leysse la nuit » et « Paysage champenois » ; — une gouache : « La rivière Cabot à La Motte-Servolex » ; — une eau-forte : « Arrivée au Marché » ; — une lithographie : « Les Chevaux à l'abreuvoir », d'après Dagnan-Bouveret — et une aquarelle gouachée : « Croquis de route ».

C'est avec intention que nous avons omis le nom de M. Joseph Communal qui non seulement a envoyé deux de ses toiles au Salon des Artistes français où il a obtenu une troisième médaille, mais a encore exposé dans une des salles de la galerie Georges-Petit l'ensemble de ses œuvres. L'importance de cette dernière exposition et le succès qu'elle a obtenu valent la peine que nous nous y arrêtions ; si beaucoup d'entre nous connaissent la valeur de M. Communal, il lui manquait encore la consécration des critiques d'art de Paris, de ses professionnels et de ses amateurs.

M. Communal peut se montrer satisfait. Il a eu la bonne fortune d'obtenir pour son Catalogue une préface de M. Robert de la Sizeranne, le critique si compétent et si indépendant de la *Revue des Deux-Mondes*, qui lui a encore consacré deux pages des plus flatteuses de son article sur « l'Imagination aux Salons de 1912 » (1) ; la plupart des journaux ont suivi le mouvement ; la réussite

(1) *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mai 1912.

a été complète et a même pris certaine après-midi des allures de triomphe.

« M. Communal », dit M. de la Sizeranne, dans sa « préface, « vient d'oser ce que d'autres ont tenté avec « des fortunes diverses : rendre l'impression de la haute « montagne. Il a voulu capter la lumière du glacier, « fixer la fine atmosphère de l'altitude, faire sentir le « poids de l'Alpe et le froid des neiges, et la profondeur « des crevasses et le cortège des gouffres..... Travail- « lant seul, sans école, sans conseils, loin des Salons et « des Musées, il a inventé sa technique... Je ne crois « pas que, depuis longtemps, il se soit produit dans notre « peinture de paysage une tentative aussi hardie, aussi « obstinée, aboutissant par des moyens de fortune à des « résultats aussi imprévus...

« Jamais peut-être on n'a rendu de cette sorte les cre- « vasses, les érosions, ces cirques en ruines que sont les « montagnes, les pentes où glissent les ombres éclatan- « tes comme des lumières, le biseau vert des glaciers, « les ciels d'aurore où mille atomes colorés dansent leur « sarabande, et enfin, tout au bas, les petits lacs qui lui- « sent dans le creux des vallées... »

Et dans la *Revue des Deux-Mondes* à propos du Salon : « C'est une joie pour ceux qui aiment la montagne, de « découvrir, cette année, parmi des milliers de paysa- « ges, qui n'apportent aucune impression nouvelle, celui « que M. Communal appelle « Le lac Long et les rochers « de la Glière, Vanoise. »

On ne saurait mieux dire et c'est pour cela que nous avons tenu à citer ces longs extraits d'un critique dont les arrêts font foi et dont l'enthousiasme, nous avons de bonnes raisons pour le savoir, est si sincère.

La façon même de peindre de M. Communal est des plus intéressantes. Comme il se sert du couteau plus que du pinceau, on ne voit en approchant de ses toiles que des masses confuses et des touches dont la brutalité déconcerte ; mais, « la peinture ne doit pas être flairée », et quand on s'en éloigne un peu, ce n'est pas, comme si

souvent, un décor en carton découpé qui apparaît aux yeux, mais une peinture solide, bien ordonnée, sobre, avec des horizons profonds, limpides, illimités, riches d'air et de lumière.

Si M. Communal nous a prouvé par ses ravissants sous-bois et nombre d'autres de ses paysages de Savoie, d'Auvergne et même de Provence, qu'il ne se cantonnait pas dans un seul genre, il est passé maître dans le domaine de la haute montagne ; nous sommes fiers que cette maîtrise appartienne à un des nôtres et qu'il l'ait conquise en peignant les pics neigeux de notre admirable pays.

Bon DU BOURGET.

La Religion des Hindous

par Mgr BOTTERO

Evêque de Kumbakonam (Indes)

(Suite)

L'Hindouisme de ce temps-ci

Avant d'introduire mes lecteurs dans le dédale obscur de l'Hindouisme tel que je le vois pratiqué autour de moi, je les prie de vouloir bien se souvenir de ce que je leur ai dit dans une précédente lettre, à savoir : qu'il y a, entre le culte des anciens Aryans et celui des Hindous modernes, la distance des deux pôles de la terre.

N'oublions pas non plus que la religion hindoue est douée d'une élasticité prodigieuse. En évoluant, elle a trouvé le long de sa carrière des éléments manifestement disparates. Elle les a recueillis, et les laisse vivre côte-à-côte avec les éléments anciens que lui ont transmis les Aryans immigrateurs, puis les philosophes, sans s'étonner le moins du monde de leurs divergences, ni même de leur opposition absolue. Aussi elle offre à l'observateur les contrastes les plus étranges ; et les « pundhits », qui ont la charge d'en expliquer les mystères au peuple, se voient bien rarement d'accord entre eux.

Demandez à quelque « théologien » sur quoi sont basées les croyances de la multitude. Il répondra sans doute qu'elles sont appuyées sur les « Livres Sacrés ». Mais si vous lui demandez quelle Autorité a décrété que tel livre était vraiment révélé, il ne sait trop que répondre, car l'Hindouisme n'a jamais prétendu à l'honneur d'être une religion historique ; il ne s'appuie sur aucun document, aucun témoignage humain, en dehors des traditions de race. Il ne paraît même pas avoir un chef quelconque.

Pour ne parler présentement que des trop fameux

« Védas », j'ai mainte fois questionné les Brahmanes sur leur origine, et demandé sur quoi ils s'appuyaient pour affirmer qu'ils étaient des livres vraiment inspirés. L'un me répondait que le Rig, l'Azour, le Sâmam avaient été considérés de tout temps comme contenant une révélation divine, et qu'ils en portaient la preuve en eux-mêmes. J'insistai alors, et les priais de dire d'abord lequel de leurs trois dieux principaux en était l'auteur. Provenaient-ils de Brahma, de Vichnou ou de Siva ? A cette question, l'Aryan répondait que, d'après les Anciens, les quatre védas étaient éternellement sortis de la bouche de Brahma ; mais son compagnon, qui était adorateur de Vichnou, et un troisième, qui appartenait à la secte de Siva, soutinrent *mordicus* que cela n'était qu'une fable ; et que, le dieu qu'ils adoraient étant le seul vrai dieu, la révélation devait lui être manifestement attribuée. Voilà donc mes trois brahmes en complet désaccord entre eux. Même chose se passa quand je leur demandai s'ils connaissaient les personnages auxquels le dieu révélateur avait confié son dépôt. Ils désignèrent, l'un le célèbre Vasichta, l'autre le très saint Vismamitra. — « Et à quelle époque environ vivaient ces patriarches ? » — « Ils vivaient il y a plusieurs millions d'années..., c'est ce que *tout le monde* dit. »

Je crois qu'il est permis d'affirmer la très haute antiquité du « Rig Véda ». Dans quelques hymnes de ce livre, on a trouvé des données astronomiques qui, calculées en arrière, sembleraient indiquer que ces « sroutis » remontaient à quatorze siècles avant l'ère chrétienne. Admettons-le. Mais en quoi cela prouverait-il que les Védas ont Dieu pour auteur ? — Si nous cherchons dans les doctrines elles-mêmes la preuve de leur divine origine, on est bien plus désappointé encore. On y rencontre un certain nombre de belles envolées poétiques, cela est vrai ; mais les vérités religieuses y sont plutôt rares. A l'exception de certains passages du « Rig » où l'on croit trouver des réminiscences d'un monothéisme plus ancien, un souvenir du « Dyaus Pitar » que leurs aïeux auraient adoré, toutes les pages des trois premiers

« Védas » sont infectées du virus polythéiste. Quant au quatrième véda, il porte en lui-même la preuve de son origine « diabolique ».

Après les védas, les « Oupanishads » sont entourés de la vénération publique. Ces ouvrages ont été composés pendant la grande époque philosophique de la religion hindoue. On en compte trente-deux. Ce sont des traités explicatifs des védas, écrits par une pléiade de très-brillants écrivains et poètes, contenant une foule de thèses philosophico-religieuses où leurs auteurs se livrent à des spéculations parfois très hardies.

Il serait puéril de refuser l'hommage de son admiration à ces généreux efforts du génie humain à la recherche de la vérité. Les « oupanishads » sont la vraie fleur de la littérature classique des vieux Aryans, et ils sont écrits dans le style le plus pur du sanscrit classique. Ils contiennent des pages merveilleusement belles, où l'on ne sait qu'admirer davantage : la hardiesse des vues, la profondeur des pensées, ou la magnificence de la diction. Mais, hélas, l'erreur du panthéisme y est répandue à foison, et cela gâte tout : les épines étouffent les roses ; les odeurs malsaines ruinent les senteurs délicates ; et l'or perd son éclat sous l'amoncellement des scories.

Un Indien intelligent me disait un jour : « Notre littérature hindoue contient des perles de grand prix ; mais il faut perdre beaucoup de temps pour en trouver une au milieu du fatras de choses puériles ou fadasses qui les accompagnent. Les pêcheurs de perles, à Ceylan, doivent plonger vingt fois pour ramener du fond de la mer une huître perlière. Ainsi en est-il des beautés de notre littérature sanscrite ; les trivialités y sont de beaucoup surabondantes. »

Cet homme avait raison. Les grands Orientalistes d'Europe ont porté un jugement semblable sur les « oupanishads ». Whitney, dans ses « Etudes Orientales », dit quelque part : « Ces ouvrages sont malheureusement déshonorés par les éloges qu'ils font d'une foule de divinités étrangement diverses. Il m'est impossible d'ad-

mettre que les Hindous de ce temps-là les aient vraiment regardées comme de simples manifestations d'un seul et unique Dieu. » — Max Müller a écrit à son tour : « Il y a certainement de l'or pur dans les livres sacrés des Hindous ; mais quelle patience ne faut-il pas avoir, pour l'extraire des scories qui l'entourent. On me reproche de qualifier du terme de fatras (Rubbish) des traités que les Hindous regardent généralement comme des trésors de la sagesse Aryane. — A cela je réplique que, par respect pour ce grand peuple, j'ai fait toutes sortes d'efforts pour me persuader qu'ils avaient peut-être raison ; mais quand je vois à l'évidence que les fadaises y sont si nombreuses, je ne puis pas ne pas le dire. J'affirme donc que le même ruisseau qui charrie les pépites du précieux métal, charrie aussi de la boue et des lambeaux de chair corrompues ».

En effet, comment pourrions-nous admettre sans réserve qu'elles sont dignes de notre admiration, des thèses affirmant que Dieu, c'est l'universalité des êtres ; que tout ce qui existe a droit à nos adorations ; oui *tout* absolument : les anges et les démons, les hommes et les bêtes, le grain de sable et le cadavre putréfié des animaux, etc. La conséquence immédiate de ces doctrines impies est que Dieu lui-même est l'auteur réel de tous les crimes. C'est lui qui blasphème, lui qui perpète les impudicités les plus révoltantes, lui qui assassine et commet les plus criantes injustices. — C'est cependant là le très-général enseignement des « Oupanishads » : « Sarvam Katpidam Brahma » (Cet univers tout entier c'est Brahmà) — et encore ; « Yekam eva advittiam » (Il n'y a qu'une seule réalité, Dieu) ; rien autre n'existe, donc tout ce que nous voyons au ciel et sur la terre, c'est Dieu. Après avoir donné au monde cette affirmation hardie, les philosophes des « Oupanishads », sans s'inquiéter de tomber en contradiction avec eux-mêmes, couvrent les gens de basse caste de leur mépris le plus profond. Ils les appellent des démons, des maudits, des animaux qu'on ne peut toucher sans contracter une souillure honteuse. Que ces gens-là soient exposés à se

noyer ou à périr de faim, peu importe ; ne leur portez pas secours, car vous vous saliriez les mains.

Si vous en rencontrez quelqu'un sur votre chemin, détournez-vous d'eux promptement... leur ombre même est une souillure...

« Soûdram Ackshara sam youctam dourada : Parivardjayet ».

(Quand un brahme voit paraître un soudra (homme de la 4^e caste) ce qu'il a de mieux à faire, c'est de fuir), voilà ce que les anciens philosophes disaient ; le brahme de ce temps-ci est plus méprisable encore. Du plus loin qu'il voit un « in-touchable » il le force à s'écarter de la route, sous peine d'être roué de coups de bâton.

Parmi les vertus que semblent avoir inculqué avec le plus de soin les anciens philosophes, l'aumône est la principale. — Mais ici encore, quelle dégradation ignominieuse ne lui fait-on pas subir ! Ecoutez :

« Samam abrahmané danam sahasram brahmana brouvé Ayoudam srotrié danam anantam veda paraghé. »

(Quoique l'aumône faite au « non-brahme » puisse être appelée « aumône », elle n'est point méritoire ; mais celle qui est faite au Brahme pur et sanctifié, rapporte mille pour un.)

L'homme de caste infime est, aux yeux des sages Aryans, un être si digne de mépris qu'il est interdit de l'instruire sur ses devoirs religieux.

« Vedakshara vikshàréna sùdràs sandàlatàm viradgèt. »

(Si un soudra veut s'instruire en lisant les « védas » il en devient bien plus canaille.)

Même chose lui arrive s'il se permet de boire du lait de vache (car la vache est mise dans l'Inde au rang des déesses ; et il faut être pur pour se nourrir de son lait). Le texte dit en effet :

« Kapilà Kshîra panena, soûdras sandàlatàm viradjèt. »

Et ces nobles Aryans-philosophes, aveuglés par leur sot orgueil, se donnent à eux-mêmes le titre de « dieux du monde »...

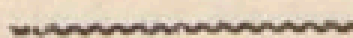
« Bràhmana yani bachanté, man yanté tani dèvatà. »

(Ceux-là sont des dieux qui appartiennent à la caste brahmanique.)

Et le dieu Brahma, que les philosophes Aryans voulaient faire reconnaître comme la seule divinité à laquelle les intellectuels pouvaient rendre hommage sans se déshonorer, ne fut plus reconnu, quelques siècles plus tard, que pour être le chef de la Trimoutti ou Triade Indienne. — Enfin, au temps actuel, il a perdu tout droit à l'adoration des Hindous ; ses temples sont en ruines ; on ne lui offre plus de sacrifices...

C'est Vishnou, c'est Siva, ce sont mille et une divinités locales qui ont hérité de son ancien prestige. A ceux-ci les modernes Hindous adressent leurs vœux, offrent le sang des boucs. De Brahma, il ne reste plus guère que le nom. Comment s'est accomplie sa déchéance, personne ne songe à en rechercher la cause. Probablement on pense qu'après avoir achevé une des périodes actives de son « éternité », il a dû provisoirement rentrer en lui-même pour se reposer de ses fatigues ; mais sans doute il se réveillera un jour, dans quelque mille siècles, pour recommencer une nouvelle série de manifestations éxotériques. En effet, la mythologie du pays nous apprend que « un jour et une nuit de Brahma » constituent un « Kalpa » dont la durée normale est de 432 millions d'années sidérales ; or, calculez la somme totale des Kalpas qu'il a déjà vécus, et vous avouerez que ce Dieu « éternel » par définition, mais dont l'âge authentique est, à ce jour, de 15 trilliards et 582 milliards d'années, a bien mérité le repos dont il jouit maintenant.

(A suivre.)



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

Parmi les travaux scientifiques qui intéressent particulièrement la Savoie, les publications sur la géologie continuent à occuper le premier rang par leur nombre et leur importance. Depuis la publication dans nos Mémoires (5^e sér., t. I) du premier volume de l'ouvrage dont il a été fait mention précédemment, M. Révil a donné à la *Revue Générale des Sciences* (30 septembre 1911, n^o 18) sa « *revue annuelle de géologie* » où il analyse les travaux les plus récents qui ont paru tant en France qu'à l'étranger et spécialement ceux relatifs à la Géologie de l'Amérique du Nord. Dans la même Revue (15 mai 1912, n^o 9), le même auteur publie une étude sur « *la structure et l'histoire géologique des chaînes jurassiennes et subalpines de la Savoie* » qui est un résumé des recherches consignées dans le volume publié par l'Académie.

Dans le dernier *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de la Savoie* (2^e sér., t. XV, 1910), une large part est faite à la géologie, mais les autres sciences y ont aussi leur place. Sous ce titre : « *A propos des calcaires asphaltisés du Jura,* » M. l'abbé Combaz, après avoir parlé des conditions dans lesquelles le bitume se présente dans les principales mines d'asphalte du Jura, expose les différentes théories qui ont été émises sur l'origine de ce bitume. Dans le même bulletin, M. Révil reproduit, avec l'autorisation de l'Académie, quelques chapitres extraits du t. II sur la « *Géologie des chaînes Jurassiennes et subalpines de la Savoie* ». C'est encore à la géologie que se rattachent deux articles : l'un de M. Hollande, « *A propos des sondages de la plaine du Petit-Barberaz* » ; l'autre de M. Révil, « *Le nouveau projet d'alimentation en eau potable de la ville de Chambéry* ». La divergence de vues qui sépare les deux géologues porte principalement sur l'origine et la nature des eaux, mais la discussion ne touche pas à la question qui préoccupe, avant tout, le public chambérien, à savoir si les eaux dont on poursuit le captage seront suffisantes pour alimenter la ville et si leur abondance sera en rapport avec les travaux considérables et les dépenses engagées.

Les inondations survenues en 1910 ont beaucoup attiré l'attention du public sur la question du déboisement. L'article de M. Mougin : « *Influence de la forêt sur le climat et le régime des eaux* », répond à cette préoccupation. L'auteur, avec sa compétence particulière, résume les observations faites non seulement dans notre région, mais dans toutes les parties du monde, sur le rôle de la forêt. Notons que les aéronautes et les aviateurs sont venus apporter une large contribution aux études poursuivies par les forestiers. Le plus souvent, ces observations sont concordantes et bien des questions peuvent être considérées aujourd'hui comme résolues, telles celles relatives à l'influence de la forêt sur la température et sur les pluies. D'autres questions restent en suspens ; on se demande encore, par exemple, quelle est l'action des massifs boisés sur les sources.

Les chercheurs de champignons sont de plus en plus nombreux. Sur leur demande, M. le chanoine Exertier a bien voulu donner à la Société d'Histoire naturelle quelques conférences sur la Mycologie. C'est une de ces conférences qui est résumée dans le Bulletin sous ce titre « *La flore mycologique* ». Tous ceux qui ont eu l'avantage d'entendre les conférences de M. Exertier, ou qui ont seulement lu ce qui en a été publié, sont certainement aujourd'hui convaincus que le meilleur moyen de discerner les champignons est d'en faire une étude scientifique, et que cette étude a, par elle-même, un tel attrait qu'elle fait vite passer au second plan l'intérêt gastronomique.

A côté de ces travaux qui portent sur l'histoire naturelle, nous trouvons dans le même Bulletin une étude de M. Andrault qui touche aux questions les plus ardues des sciences physiques, mais qui est présentée avec toute la précision et la clarté que peut comporter ce sujet : « *Du principe de la conservation de l'Energie au principe de l'Equivalence* ».

Les *Annales de l'Université de Grenoble* (t. XXIV, 2^e trim. 1912) renferment un travail sur « *l'Economie pastorale dans quelques vallées savoies* », par M. Ph. Arbos, professeur au Lycée de Grenoble. C'est, dit l'auteur, la reproduction légèrement modifiée d'un rapport adressé au Ministère de l'agriculture à la suite d'une mission dans les Alpes de Savoie, en 1911. Rappelons, à cette occasion, que M. Briot a publié sur le même sujet deux ouvrages considérables et que, dès l'année 1909, la Société centrale d'agriculture de la Savoie organisait un « concours des améliorations pastorales dans les alpages », concours qui prit une telle importance qu'on dut le diviser en deux séries. Les rapports de M. Laurent, au nom de la commission du con-

cours, ont été insérés dans les Bulletins de la Société centrale d'agriculture de décembre 1909 et de décembre 1910. Les pays étudiés par M. Arbos sont le Chablais, le Faucigny, la haute vallée de l'Arve, la Tarentaise, les vallées de Beaufort et de Bozel. Après avoir donné un aperçu des transformations de l'Economie pastorale et de son importance toujours croissante, l'auteur s'occupe du nomadisme pastoral dont le rythme varie suivant les vallées, puis des divers modes d'exploitation des montagnes et de l'organisation de la vie pastorale, enfin de l'état actuel de l'économie alpestre et des progrès à réaliser.

Dans les mêmes *Annales*, nous devons signaler à ceux qui s'intéressent à la pêche et particulièrement aux sociétés qui s'occupent de la conservation et de la multiplication du poisson « *les dossiers piscicoles des cours d'eau alpins* », par M. V. Piraud. Le territoire envisagé n'est pas situé en Savoie, mais il en est tout proche, c'est le massif de Belledonne; les cours d'eau étudiés sont les affluents de l'Isère. Pour chacun de ces cours d'eau, y compris les lacs et étangs, l'auteur note ses caractères piscicoles, sa faune nutritive, sa capacité biogénique, les poissons qui y vivent, ceux qui seraient à introduire, les essais de repeuplement qui ont pu être faits et leurs résultats. Nos pêcheurs peuvent trouver là d'utiles renseignements et surtout un exemple à suivre. Il est à souhaiter que chaque lac et cours d'eau de la Savoie ait aussi son « dossier piscicole » établi sur l'excellent modèle fourni par M. Piraud.

Grâce à l'activité de M. Beauverd, le savant conservateur de l'herbier Boissier, nous pouvons enregistrer chaque année des travaux de botanique qui intéressent la Savoie. Parmi les « *Plantes nouvelles ou critiques de la Flore du Bassin supérieur du Rhône* » décrites par M. Beauverd et qui ont fait l'objet d'une communication à la *Société botanique de Genève* (8 octobre 1911) figure un certain nombre de plantes qui ont été découvertes en Savoie; quelques-unes n'ont même pas été jusqu'ici observées dans d'autres localités.

M. D.

Le Gérant : J. GUÉLARD.
